

Direction générale des entreprises
Secrétariat général

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision portant nomination de la référente déontologue et référente
alerte directionnelle de la direction générale des entreprises**

Le directeur général des entreprises,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 *bis*;

Vu le décret n° 2009-37 du 12 janvier 2009 modifié relatif à la direction générale des entreprises;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 modifié relatif au référent déontologue dans la fonction publique;

Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'État;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 portant application dans les ministères économiques et financiers du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2019 pris pour l'application, dans les ministères économiques et financiers, du décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'État;

Vu l'arrêté du 28 août 2019 portant organisation de la direction générale des entreprises,

Décide:

Article 1^{er}

À compter du lendemain de la présente décision, Mme Catherine MOREAU, administratrice civile hors classe, en fonction à la direction générale des Entreprises, est nommée référente déontologue et référente alerte directionnelle de la direction générale des Entreprises.

Article 2

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 14 janvier 2020.

Le directeur général des entreprises,
THOMAS COURBE